

Commune de MARBOIS (Eure)
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

En exercice	Présents	Votants
19	14	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MARBOIS, légalement convoqués le 28 mars deux mille vingt-cinq se sont réunis à la mairie de MARBOIS, en séance public, sous la présidence de Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL.

Etaient présents :

WOHLSCHLEGEL Éric, BAUDOUIN Véronique, BRUN Arnaud, FERARD Odile, GIRARD Patrice, GREARD Juliette, JACQUES Laëtitia, PASQUIER Sandrine, QUEMIN Michel, SAMAIN Chantal, SAMPERS Cécile, SAMPERS Colette, SAUPIN Pierre-Michaël, SIMON Cyril, TREHARD Frédéric.

Absents excusés :

BAUDOUIN Véronique, DAVID Antoine, GREARD Juliette, PASQUIER Sandrine, SAMPERS Cécile

Absents :

Pouvoirs donnés :

BAUDOUIN Véronique donne pouvoir à WOHLSCHLEGEL Éric
DAVID Antoine donne pouvoir à JACQUES Laëtitia
GREARD Juliette donne pouvoir à LOUVARD Evelyne

Secrétaire de séance :

BRUN Arnaud

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 26 février 2025.
2. Achat de sèches mains et de chariot pour l'école Gaston Bachelard
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
4. Vote affectation des résultats 2024
5. Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025
6. Vote du budget primitif 2025

DELIBERATIONS :

Délibération 2025.04.018 Achat de sèches mains et de chariot pour l'école Gaston Bachelard
Délibération 2025.04.019 Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
Délibération 2025.04.020 Vote affectation des résultats 2024
Délibération 2025.04.021 Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025
Délibération 2025.04.022 Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire fait l'appel.
Ouverture de la séance à 18 h 05.

Approbation du procès-verbal du 26 février 2025

Pas de remarque. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du 26 février signent le document.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TREHARD Frédéric pour la lecture du premier dossier.

Achat de sèches mains et de chariot pour l'école Gaston Bachelard

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 27 février 2025 (délibération n°2025.02.008), il a été voté l'achat d'un chariot permettant de transporter les jeux d'extérieurs de l'école Gaston Bachelard. Il apparaît que le chariot sélectionné en février n'est plus fabriqué et que nous devons donc choisir un autre modèle.

Monsieur le Maire souligne que, face à la récurrence des problèmes de colmatage dans la canalisation des sanitaires de l'école, causés par le papier essuie-mains que les élèves jettent dans les toilettes, il a été décidé de remplacer le papier par des sèche-mains électriques. Cette mesure vise à éliminer la source du problème.

Un devis a été demandé à la société MANUTAN COLLECTIVITE, fournisseur habituel de ce type de produits.

Fournisseur	Descriptif	N° Devis	Montant HT	Montant TTC
MANUTAN COLLECTIVITE	2 Sèches mains et 1 chariot grillagé des 4 côtés	COL250303004	832,75 €	999,30 €

Monsieur le Maire propose de retenir la société MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 832,75 € HT, soit 999,30 € TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents

- ACCEPTE de retenir la société MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 832,75 € HT, soit 999,30 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire les dépenses en section d'investissement sur le budget 2025.

Délibération n° 2025.04.018

Arrivée de Madame SAMAIN Chantal à 18h15

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur QUEMIN Michel pour la lecture du second dossier

Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2023.01.005 en date du 23/01/2023, relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) par la commune de MARBOIS.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le conseil est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel QUEMIN en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Michel QUEMIN, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal, dressé par Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL, Maire.

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 1 433 K€ en recettes et 1 327 K€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 069 K€ en recettes, 946 K€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 123 K€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 363 K€ et les dépenses à 381 K€, soit un résultat déficitaire de la section de - 17 K€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	1 433 403.67	1 327 994.03	105 409.64
Fonctionnement	1 069 541.39	946 432.11	123 109.28
Investissement	363 862.28	381 561.92	- 17 699.64

Compte tenu du résultat de clôture (+ 589 K€) et de la différence entre les restes à réaliser (-50 K€) le résultat de clôture cumulé est excédentaire à hauteur de 539 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultats antérieur reporté (en €)	Résultat de clôture (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	105 409.64	483 836.72	589 246.36	539 041.62
Fonctionnement	123 109.28	638 205.65	761 314.93	761 314.93
Investissement	- 17 699.64	- 154 368.93	- 172 068.57	- 222 273.31

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 10/03/2025,

Monsieur Michel QUEMIN invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Monsieur QUEMIN Michel demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents

- APPROUVE le compte financier unique du budget principal,
- CHARGE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Délibération n° 2025.04.019

Arrivée de Monsieur SIMON Cyril à 19h10

Monsieur le Maire passe à la lecture du troisième dossier.

Vote affectation des résultats 2024

Affectation du résultat de Fonctionnement 2024

FUNCTIONNEMENT

* 002 excédent de fonctionnement 2023		+ 638 205.65 €
*		
* Dépenses 2024	- 946 432.11 €	
* Recettes 2024	+ 1 069 541.39 €	
Résultat de Fonctionnement 2024	+ 123 109.28 €	
Résultat cumulé de Fonctionnement : Excédent		+ 761 314.93 €

INVESTISSEMENT

* 001 résultat d'Investissement 2023		- 154 368.93 €
* Dépenses 2024	- 381 561.92 €	
* Recettes 2024	+ 363 862.28 €	
Résultat de d'Investissement 2024	- 17 699.64 €	
Résultat cumulé d'Investissement : Déficit (001)		- 172 068.57 €

RAR	Recettes	9 924.00 €
	Dépenses	60 128.74 €

AFFECTATION au cpt 1068 : **222 273.31 €**

Résultat exercice 2024 : **105 409.64 €**
Résultat de clôture 2024 : **589 246.36 €**

Résultat global 2024 à reprendre au compte 002 : 539 041.62

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE des membres présents

- VOTE l'affectation du résultat global 2024

Délibération n° 2025.04.020

Monsieur le Maire poursuit la lecture du sujet suivant.

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	31,64%
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	27,31%
THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)	9,92%

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	32,59%
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	28,40%
THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)	10,22%

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 Voix POUR, 1 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Si voix CONTRE, identité des personnes : GAUTHIER Régis

- ACCEPTE les taux tels que cité ci-dessous :

Taxes	Taux
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	32,59%
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	28,40%
THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)	10,22%

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Délibération n° 2025.04.021

Monsieur le Maire passe à la lecture du dossier suivant.

Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2025, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 481 539.62 €	1 481 539.62 €
Section d'investissement	1 434 668,57 €	1 434 668,57 €
TOTAL	2 916 208.19 €	2 916 208.19 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ **Vu** le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2025,
- ✓ **Vu** l'avis de la commission des finances du 10 mars 2025,
- ✓ **Vu** le projet de budget primitif 2025,
- ✓ **Considérant** que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents

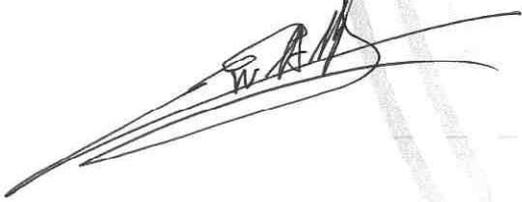
- APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération n° 2025.04.022

INFORMATIONS

N'ayant pas de sujet à aborder, la séance est levée à 20 h 00.
Arrêté et signé à la séance du 29 avril 2025

LE MAIRE
Éric WOHLSCHLEGEL



LE SECRETAIRE de séance
Arnaud BRUN

